

> info Sipperec

Création de six commissions thématiques, associant les délégués des villes adhérentes.

Lors du dernier Comité, six commissions thématiques ont été créées :

> Commission « Concession de la distribution et de la fourniture d'électricité », co-présidée par Varravaddah Ong et Jacques Delobelle, vice-présidents

> Commission « Maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables, performance énergétique », co-présidée par Jacques Kossowski et Hervé Bourdin, vice-présidents

> Commission de suivi « Réseaux câblés plaque nord », présidée par Hervé Chevreau et Jacques Delobelle, vice-Présidents

> Commission de suivi « Réseaux câblés plaque sud », co-présidée par Christian Fautré et Michel Herbillon, vice-présidents

> Commission de suivi « Réseaux câblés troisième plaque élargie », co-présidée par Jacques Delobelle et Gérard Perreau-Bezouille, vice-présidents

> Commission « Télécommunications », co-présidée par Gérard Perreau-Bezouille et Jacques Bouvard, vice-présidents

Pour la quatrième fois, le comité refuse le rapport d'activité d'EDF. Il demande plus de transparence pour mieux contrôler la qualité du service fourni

Le Comité syndical demande depuis plusieurs années à EDF des comptes de concession exhaustifs, transparents et comparables d'un exercice à l'autre. Face au refus d'EDF de fournir ces éléments, le Comité a refusé depuis juin 2005 les rapports d'activité successifs et décidé l'émission des pénalités prévues au contrat, soit 1.905.818,57 euros à ce jour. EDF conteste ces pénalités et a déposé une requête devant le tribunal administratif de Paris, qui n'a pas encore fait l'objet d'un jugement.

A nouveau, dans le rapport d'activité 2007, la présentation des comptes de la concession reste incomplète et rend impossible une analyse sérieuse, ce qui a conduit le Comité à le refuser le 24 juin dernier.

A titre d'exemple, une information fondamentale comme le montant et la décomposition des droits du concédant est totalement absente du rapport. Le comité observe en outre que la filialisation d'EDF Réseau de Distribution (qui a abouti à la création d'ERDF le 1^{er} janvier 2008) a eu pour effet de renforcer la dissociation comptable des comptes d'EDF (en place depuis 2004), ce qui devrait avoir pour effet de faciliter la restitution de comptes de la concession *ad hoc*.

Éléments clés du rapport d'activité 2007

> La qualité retrouve son niveau moyen

Le temps de coupure s'est amélioré de 3mn, passant de 26 mn en 2006 (après correction du délestage européen du 04/11/06) à 23 mn en 2007.

> Augmentation des coupures longues

Le temps de coupure longue (plus de 3 minutes) progresse par rapport à l'année précédente : 0,53 contre 0,43 (hors incident du 4 novembre).

> Diminution du réseau aérien de 4,91% et du réseau toiture de 26,5%

Le réseau s'est développé sur 78 km en 2007.

Longueur totale : 15.107 km dont 8,8% en aérien.

Postes de distribution : 9.268.

Réseau moyenne tension (HTA) 6.651 km (âge moyen 23 ans).

Réseau basse tension : 8.456 km dont 15,85% en aérien (1.341 km) - Le réseau aérien diminue de 4,91 % en 2007.

Le réseau toiture, qui a diminué de 54 km en 2007, soit 26,55 %, représente quelque 150 km sur le territoire de la concession. Le syndicat a financé l'enfouissement de 24,5 km. EDF ne respecte toujours pas ses engagements d'enfouir sur ses fonds propres 40 km par an.

> Une reprise des investissements à surveiller

Les investissements réalisés par ERDF en 2007 progressent sensiblement, à 43.298 k€. Cette progression doit être relativisée au regard des fortes baisses enregistrées les années précédentes. En euros constants la baisse d'investissement d'EDF sur le réseau est de 21% entre 2002 et 2007.

> Des ventes en baisse

Pour la première fois depuis plusieurs années, les ventes d'électricité ont baissé sur le territoire de la concession à 15.610 Gwh contre 15.897 en 2006, soit une diminution de 1,8%. La consommation représente plus de 3% de besoins nationaux, soit la production annuelle de deux tranches nucléaires.

> Augmentation du nombre de clients ayant choisi des offres du marché

Sur les 1.685.486 clients alimentés par le réseau, 43.995 clients Basse Tension ont choisi une offre du marché soit +26,53% par rapport à 2006. Ils sont 276 en HTA (soit +10,84%).

Ces clients consomment 12,5% de l'énergie du territoire soit une augmentation de 20% par rapport à 2006.

> Forte augmentation des mises en place de réduction de puissance et nette diminution des coupures pour non paiement

Progression soutenue (+24,53%) du nombre de foyers soumis soit au SME (limitation de puissance à 3 kVA) soit au SMI (limitation de puissance à 1 kVA). Au total, 27.706 foyers ont vu leur puissance réduite. La progression la plus sensible (+161%) concerne les clients au SMI (12.542, contre 4.795 en 2006, 13.033 en 2005).

Il faut noter la très forte diminution du nombre de coupures pratiquées pour cause d'impayés 6.010 contre 16.225 en 2006.

> Progression du nombre de bénéficiaires du tarif de première nécessité

On constate une forte progression au niveau national (24%) de bénéficiaires du Tarif de première nécessité. Sur le territoire du syndicat, la hausse est encore plus forte: 33%, soit 40.082 bénéficiaires du TPN.

Premières installations de panneaux photovoltaïques cet été

Le premier chantier concernant la réalisation de centrale de production sur le groupe scolaire Paul Langevin à Nanterre s'est déroulé cet été. En novembre prochain, ce sera le tour du groupe scolaire Coppée Lamartine à Villemomble. L'objectif est de raccorder ces installations et d'établir les contrats d'achat de l'électricité au début de l'année 2009. 5 autres projets sont actuellement en cours de finalisation à Clamart, Issy-les-Moulineaux et pour une deuxième école à Nanterre.



> info Sipperec

La Loi de modernisation de l'économie (LME), promulguée le 5 août au journal officiel, fixe le cadre du développement du très haut débit.

Les articles 29 et 30 fixent un cadre juridique aux opérateurs pour le déploiement de réseaux de fibre optique.

> Obligation de partage

Les opérateurs télécoms vont être obligés de mutualiser leurs installations à l'extérieur des immeubles. Les modalités précises et les conditions financières de la mutualisation seront fixées ultérieurement.

Au cas où le câblo-opérateur refuserait de partager ses installations avec un autre opérateur, au prétexte qu'il aurait signé une convention avec une collectivité locale, les collectivités ont désormais le droit de les mettre d'office à la disposition de l'opérateur qui le demande.

> Les assemblées de copropriétaires ne pourront pas s'opposer au câblage en fibre optique.

Toute proposition de la part d'un opérateur devra être discutée en assemblée générale, et tout refus devra être « motivé ».

Les opérateurs seront tenus de signer avec les copropriétés une convention type qui sera précisée par décret. Par exemple, ils devront s'engager à partager leur installation interne avec d'autres opérateurs, à poser leur fibre jusqu'aux abonnés, à garantir la qualité et la durée des travaux...

> Tous les immeubles neufs devront disposer de la fibre optique.

A partir de 2010, le fibrage de tous les immeubles neufs deviendra obligatoire.

> Instauration d'un tarif social pour la téléphonie mobile pour les personnes à faible revenu.

> Les opérateurs devront fournir gratuitement aux collectivités des informations sur la localisation de leurs réseaux et de leurs infrastructures. Un décret définira les modalités.

> Quatre ans après l'avis rendu par le conseil de la concurrence sur saisine du SIPPEREC, l'obligation de dégroupage au niveau des sous-répartiteurs de France Télécom, pour étendre la couverture de l'ADSL, voire du très-haut-débit est actée dans la loi.

Le dégroupage de la boucle locale au niveau des sous-répartiteurs de France Télécom est une nécessité pour les opérateurs alternatifs s'ils souhaitent étendre la couverture territoriale de leurs réseaux et/ou mettre en œuvre des technologies DSL de nouvelle génération (VDSL) afin de répondre notamment à la demande de raccordement toujours plus élevée.

C'est sur cette logique que le Syndicat avait déjà saisi pour avis le Conseil de la concurrence le 23 juillet 2004 sur les conditions d'accès fixées par France Télécom dans le cadre de son offre de référence pour l'accès à la sous-boucle locale et avait demandé que soit clarifiée la qualification de la sous-boucle en regard du droit de la concurrence.

Le Conseil avait rendu son avis le 20 décembre 2004, en indiquant que l'opérateur historique était tenu d'offrir à ses concurrents un accès aux sous-répartiteurs au moins équivalent à celui dont lui-même ou ses filiales peuvent disposer.

A retenir : prochaine réunion plénière le 25 septembre à 8h30 salle de la mutuelle de la RATP, 62 quai de la Rapée 75012 PARIS pour échanger sur les propositions d'allotissement.

Contacts

> Pour les questions techniques :

Thierry Demoy

tdemoy@sipperec.fr 01 44 74 83 94

Sylvain Raifaud

sraifaud@sipperec.fr 01 44 74 85 75

> Pour les questions juridiques :

Fanny Beck

fbeck@sipperec.fr 01 44 74 31 95

Virginie Hebert

vhebert@sipperec.fr 01 44 74 32 06

Réseaux câblés

Le comité refuse le rapport d'activité 2007 des 5 concessions

A la suite de la mise en demeure du Sipperec, Numéricable a transmis des éléments complémentaires aux rapports d'activités 2005 des plaques nord et sud. Ces compléments restent toutefois largement insuffisants, le Sipperec a donc maintenu les pénalités émises. auxquelles s'ajoutent désormais les pénalités portant sur la non présentation des rapports d'activités de l'exercice 2006.

Le dernier Comité a refusé le rapport 2007 et demandé au concessionnaire de compléter et corriger un certain nombre d'informations sur la présentation des données commerciales et la présentation des comptes détaillés, ainsi qu'un état précis de l'occupation des fourreaux. Il en est de même pour les réseaux de Bezons-Épinay-Montreuil.

Construction des prises : le syndicat met en demeure Numéricable

Au 31 mars 2008, le concessionnaire annonce avoir réalisé depuis 1999, 130 252 prises sur la plaque nord (72,2% des logements) et 208 252 prises sur la plaque sud (73,5% des logements). Le concessionnaire ne remplit pas tous ses objectifs contractuels : de nombreuses disparités subsistent.

Après contrôle, le syndicat dénombre 115.537 prises sur la plaque nord et 194.395 sur la plaque sud, tous les procès-verbaux de recettes n'ayant pas été reçus et certaines prises comptabilisées étant encore en cours de construction. Par courrier en date du 28 août 2008, le Sipperec a notifié l'analyse complète du bilan au 31 mars 2008 à Numericable, et a mis en demeure le concessionnaire de procéder à la livraison des prises manquantes.

Depuis le 1^{er} septembre, Pierre Danon est le nouveau Président de Numericable-Completel. La Présidente Catherine Peyge s'est adressée à lui en vue de trouver des solutions aux questions en cours.

Directrice de la publication : **Catherine Peyge**
Rédaction : **Service communication SIPPEREC**
Conception/Réalisation : **Parimage**
Impression : **Comelli**

SIPPEREC Tour Gamma B
193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90

Groupement de commandes de services de communications électroniques : les collectivités ont jusqu'au 31 octobre pour délibérer et participer à la cinquième consultation.

Toutes les collectivités, établissements publics qui souhaitent participer à la cinquième consultation doivent délibérer dès maintenant pour approuver le nouvel acte constitutif, qu'ils aient participé aux consultations précédentes ou non. La dernière réunion plénière le 1^{er} juillet a permis aux participants de prendre connaissance des travaux des 4 groupes de travail thématiques, des résultats de l'étude sur la refonte du groupement et des orientations proposées pour la prochaine consultation.